

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

Présents : Roger VIVERT, Claude CLARON, Monique BLANC, Anne-Marie MEUNIER, David VINCENT, Mickaël GAUDIN, Eric BALAN, André CLARON, Gilles ROISSE, Nicole LE COZ, Claire DORBEC, Fabrice TARLET, Philippe OGIER, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Philippe GROSSIORD, Catherine PAILLAT, Bernadette ARNOUX, Denise PIOT, Patrick GINET

Absents : Josette JASSERAND, Chantal KRAMP, Joëlle LUTAUD, Florence PERRIN

Pouvoirs : Joëlle LUTAUD donne pouvoir à David VINCENT, Chantal KRAMP donne pouvoir à Bernadette ARNOUX, Florence PERRIN donne pouvoir à Roger VIVERT

Secrétaire de séance : Catherine PAILLAT

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 18 septembre 2015 :

- Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 21 voix / Abstention : 1 voix / Contre : 0 voix

2. Délibérations

Délibération n° 2015-032 : Décision modificative n°1 budget communal

Différentes modifications doivent être apportées au budget communal :

- Remboursement à la CAF d'un trop-perçu sur la prestation de service pour l'activité périscolaire :
Chapitre 022 « dépenses imprévues » : - 2 924 €
Article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : + 2 924 €
- Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est plus élevé que prévu au budget primitif :
Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : - 1 003 €
Chapitre 014 Article 73925 « FPIC » : + 1 003 €
- Démolition du quartier Odin / Pressac non prévu au budget primitif :
Article 2313- 16 « Construction – programme enfance jeunesse » : - 30 000 €
Article 2132 « Immeuble de rapport » : + 30 000 €

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve les modifications du budget communal, telles qu'exposées ci-dessus.

Les travaux de démolition et de dégagement du tènement vont permettre de faire passer un géomètre pour borner l'emprise exacte du bien à vendre. Il faut notamment déterminer les limites avec les voisines. Un permis de construire sera ensuite déposé par M. Palais et Mme Guérin pour la Vival. Et c'est alors que la vente pourra se finaliser.

La question de l'aménagement des commerces en centre bourg est au cœur des préoccupations des élus (agrandissement de la supérette, avenir de la boucherie, ...).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015-033 : Cession de la maison Vincent

La maison Vincent, immeuble situé 16 Place Dugas à Thurins, et cadastré section AB n°1059, a été mise en vente par la commune de Thurins, propriétaire. Le bien est constitué d'une cave, d'un rez-de-chaussée à vocation commerciale, et de deux étages. Ces éléments sont constitutifs du lot n°5 de la copropriété existante. L'ensemble représente une superficie de 120 m².

Le bien a été estimé par le service des domaines à 165 000 €. Une proposition d'achat est parvenue en mairie pour 160 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la vente de ce bien aux consorts ARROYO et PLACE pour un montant de 160 000 €.

Ces acquéreurs souhaitent installer un salon d'esthétique au rez-de-chaussée. Fabrice TARLET émet le vœu que le rez-de-chaussée de ce bâtiment soit bien un niveau dédié au commerce, et conserve par la suite sa nature commerciale.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve la vente de la maison Vincent, située 16, Place Dugas à 69510 Thurins, cadastrée section AB n°1059 comprenant une cave, un local commercial au rez-de-chaussée et deux étages, pour le montant de 160 000 €.

Adopté comme suit :

Pour : 21

Abstention : 1

Contre : 0

Délibération n° 2015-034 : Retrait de 8 communes de la Métropole de Lyon du SYDER
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SYDER est à ce jour un établissement public de coopération locale constitué de 228 membres adhérents :

- 219 communes au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;
- La Métropole de Lyon au titre de cette même compétence, en représentation-substitutions de 10 communes : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Moins, Quincieux et Solaize
- 8 communes au titre de la seule compétence optionnelle « Eclairage public » à savoir Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Moins, Quincieux et Solaize

Un travail de concertation a été effectué depuis plusieurs mois par le SYDER avec les huit communes dernières citées, la Métropole de Lyon, et la Préfecture du Rhône, pour faire évoluer la maille géographique d'intervention de ce Syndicat suite à la création de la Métropole de Lyon, et l'adapter à la nouvelle configuration locale.

Dans ce contexte, M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande des conseils municipaux des communes de Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Moins, Quincieux et Solaize, relative au retrait de ces communes du Syndicat.

La décision de retrait sera prise par le représentant de l'Etat dans le département, qui fixera la date d'effet de ce retrait.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve le retrait des communes de CORBAS, JONAGE, LISSIEU, MARCY L'ETOILE, MEYZIEU, MIONS, QUINCIEUX et SOLAIZE du SYDER.

Adopté à l'unanimité.

Un point est fait sur les nouveaux contrats de fourniture d'électricité, mis en concurrence par l'intermédiaire du SYDER et attribués à EDF. Une réunion organisée au SYDER le 13 octobre dernier a mis en lumière la baisse du coût de fourniture de l'électricité pour les 2 années à venir (durée du contrat) mais une hausse probable de la

facture finale puisque l'acheminement est en voie d'augmentation ainsi que les taxes payées à l'Etat sur la facture d'électricité (représentant 20% du montant final).

La commune est donc alertée sur ce risque, et va mettre en œuvre un suivi régulier des consommations, des acheminements ... pour chaque bâtiment communal. Le SOL propose un conseil en énergie partagée pour cette thématique.

Délibération n° 2015-0335 : Numérisation du PLU au format COVADIS

La DDT propose de numériser gratuitement le PLU au format COVADIS. Il s'agit d'une démarche inscrite dans l'objectif national de favoriser l'accès du citoyen aux documents d'urbanisme. Cette numérisation permettra d'avoir un document d'urbanisme aux normes standards de numérisation, qu'il sera possible de mettre sur un portail numérique dédié.

Pour formaliser cette démarche, il faut signer une convention tripartite réglant les modalités de mise à disposition de notre document d'urbanisme et les modalités de sa numérisation. Cette convention intervient entre la DDT, la commune et la CCVL.

La version du PLU numérisable sous ce standard COVADIS gratuitement par la DDT est la version approuvée du 21 juin 2013. La nouvelle version issue de la modification n°1 du PLU qui sera prochainement approuvée devra être numérisée aux frais de la commune de Thurins.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **approuve** la convention de numérisation du PLU de la commune de Thurins au format COVADIS, avec la DDT et la CCVL.

Adopté à l'unanimité.

3. Rapports d'activités 2014

⇒ SIDESOL :

Présentation par Philippe GROSSIORD. 15 communes au SIDESOL. Eau des captages de Vourles. Augmentation des abonnés mais baisse globale des consommations. Qualité de l'eau satisfaisante. Catherine PAILLAT souhaite plus d'incitation du SIDESOL à consommer moins.

Arrivée de Chantal KRAMP et Joëlle LUTAUD

⇒ SEMCODA :

Présentation par Claude CLARON. La commune possède 275 parts au capital de SEMCODA, eu égard à l'opération de la Plaine (salle et logements). Politique thurinoise volontariste pour la progression du logement aidé sur la commune.

⇒ SIAHVG :

Présentation par Monsieur le Maire. Syndicat d'assainissement regroupant Soucieu-en-Jarrest, Thurins, et Messimy. Traite de la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, de leur transport et de leur traitement. Le SPANC est le service relatif à l'assainissement non collectif.

⇒ SIPAG :

De nombreuses activités proposées par le SIPAG, pour les personnes âgées comme pour les aidants. Semaine bleue avec de nombreuses activités.

L'ensemble de ces rapports est disponible et consultable en Mairie, aux heures d'ouverture.

4. Questions diverses

Un point est fait sur la maison de santé.

NB : Prochain Conseil Municipal à 21h00 le vendredi 20 novembre 2015, avec notamment le rapport d'activités de la CCVL présenté par Daniel MALOSSE, Président.

Conseil municipal précédé d'une commission générale à 19h30, au cours de laquelle le schéma de mutualisation sera présenté par Daniel MALOSSE et Simy FRAIOLI.

Fin 00h00